



MISE A JOUR SUR LES PROGRES CONCERNANT LA RESOLUTION 09/01 – SUR LES SUITES À DONNER A L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 6 MARS 2013

OBJECTIF

Fournir au Comité permanent sur l'administration et les finances (CPAF) une opportunité de mettre à jour l'état actuel de la mise en œuvre de chaque recommandation pertinente pour le CPAF issue du rapport du Comité d'évaluation des performances de la CTOI.

CONTEXTE

En réponse aux appels de la communauté internationale pour une révision de la performance des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP), la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) a décidé en 2007 de mettre en œuvre un processus d'Évaluation des Performances. La CTOI a formé un Comité d'Évaluation des Performances, composé d'un expert juridique indépendant, d'un expert scientifique indépendant, de six membres de la CTOI et d'un observateur d'une organisation non gouvernementale, qui a rendu son rapport à la Commission en janvier 2009. L'évaluation par ce comité a été fondée sur les critères élaborés à la suite d'une réunion conjointe des ORGP thonières en 2007 à Kobe, Japon, et s'est concentrée sur les questions suivantes :

- Adéquation de l'Accord portant création de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) aux principes actuels de gestion des pêches,
- Cohérence entre les avis scientifiques et les mesures de conservation et de gestion adoptées,
- Efficacité des mesures de contrôle établies par la CTOI et
- Efficacité et transparence de la gestion financière et administrative.

En 2009, le Comité d'Évaluation des Performances de la CTOI a publié un rapport de 75 recommandations pour améliorer le fonctionnement de la CTOI. ([Anon 2009](#)).

DISCUSSION

Lors de la 15^e Session de la Commission qui s'est tenue en avril 2011, les participants ont noté l'état d'avancement de chaque recommandation relative au rapport du Comité d'Évaluation des Performances. Les participants ont convenu que le Secrétariat et le Président de chacun des trois Comités devraient préciser d'avantage l'état d'avancement en incluant un plan de travail qui proposerait des échéances et un ordre de priorité (Annexe A).

Les participants ont demandé au Secrétariat de s'assurer que le tableau mis à jour ([Annexe A](#)) soit fourni aux Comités respectifs en amont des prochaines réunions, en conformité avec le règlement intérieur.

La Commission a convenu que chacun des Comités devrait procéder à une évaluation exhaustive de l'état et de la priorité de chacune des recommandations issues de l'Évaluation des Performances, et fournir un document mis à jour à la Commission lors de sa prochaine Session.

RECOMMANDATION/S

Il conviendra que le Comité permanent sur l'administration et les finances :

- 1) **NOTE** l'état actuel de chaque recommandation issue de l'Évaluation des performances pertinente pour le CPAF, comme convenu lors de la 16^e Session de la Commission.
- 2) **EXAMINE** et **METTE À JOUR** le tableau d'avancement en y incluant un plan de travail avec des échéances et des priorités pour chacune des recommandations pertinentes pour le travail du CPAF, et ce pour examen par la Commission.

ANNEXES

[Annexe A](#): CPAF : Mise à jour sur les progrès concernant la Résolution 09/01 – sur les suites à donner à l'Évaluation des performances.

ANNEXE A

CPAF : MISE A JOUR SUR LES PROGRES CONCERNANT LA RESOLUTION 09/01 – SUR LES SUITES A DONNER A L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES

(NOTE : NUMEROTATION ET RECOMMANDATIONS SELON L'ANNEXE I DE LA RESOLUTION 09/01)

CONSERVATION ET GESTION	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHEANCE	PRIORITE
Collecte et partage des données				
11. Il faudrait fournir un soutien au renforcement des capacités aux États en développement, par le biais de financements par la Commission d'activités visant à améliorer la capacité des CPC en développement à collecter, traiter et déclarer leurs données, selon les besoins de la Commission.	<i>Comité permanent sur l'administration et les finances</i>	<p>En cours : La Commission a alloué 400 000 USD pour une série de projets en relation avec le renforcement des capacités dans le domaine de la collecte et la déclaration des données.</p> <p>La Commission a alloué 60 000 USD pour le renforcement des capacités dans son budget 2011, et 78 000 USD dans son budget 2012. Un atelier de travail a été organisé en 2011, à Chennai, Inde, avec la participation de représentants de plusieurs CPC.</p> <p>D'autres sources et accords de coopération continueront (par exemple le projet CTOI-OFCE) ou pourraient être disponible dans le future (e.g. SWIOFP, COI, etc.). Le Secrétariat continue de collaborer avec ces initiatives.</p>	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute
15 La capacité du Secrétariat en matière de diffusion et de qualité des données devra être améliorée, y compris pas le biais du recrutement d'un statisticien des pêches.	<i>Comité permanent sur l'administration et les finances via Comité scientifique Commission</i>	<p>Partiellement achevé : Le poste d'analyste des données a été transformé en Statisticien des pêches pour rejoindre la section Données du Secrétariat. Le poste a été pourvu en septembre 2012.</p>	Les besoins en personnel devront être évalués annuellement lors des réunions de la CTOI.	Moyenne

19 Il faudrait renforcer la capacité du Secrétariat à apporter un soutien aux États membres en développement.	<i>Comité permanent sur l'administration et les finances</i>	En cours : la résolution 10/05 prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux travaux de la Commission, du Comité scientifique et des GT. En 2012, des fonds pour le renforcement des capacités ont été fournis et utilisés dans des ateliers, pour renforcer la compréhension du processus de la CTOI par des officiels des pays Membres. Le Secrétariat a également directement et indirectement collaboré avec d'autres initiatives régionales telles que l'OFCE, le SWIOFP, ACP II et la COI.	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute
Qualité et fourniture des avis scientifiques				
26 Les ressources du Secrétariat de la CTOI devraient être augmentées. Même si des progrès seront réalisés avec le recrutement d'un expert en évaluation des stocks, le recrutement de nouveaux cadres sera nécessaire.	<i>Comité permanent sur l'administration et les finances, sur avis des Comités et de la Commission</i>	En cours : le Secrétariat proposera un budget pour 2013 et 2014 qui inclura un nouvel employé (Chargé des pêches – Prises accessoires) comme recommandé par le Comité scientifique en 2012.	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute
31 Un fond spécial devrait être créé pour soutenir la participation des scientifiques des États en développement.	<i>Comité permanent sur l'administration et les finances</i>	Achevé : un fonds de participation a été créé par le biais de la Résolution 10/05. Cette résolution prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux travaux de la Commission, du Comité scientifique et des GT. Le fonds est abondé, dans un premier temps, par des reliquats budgétaires, mais aucun mécanisme de financement à long terme n'a été décidé. Le fonds a été réapprovisionné à hauteur de 200 000 USD lors de la S16 avec les fonds accumulés. Un processus de réapprovisionnement de ce fonds doit être élaboré.	Revue annuelle lors des réunions du CPAF et de la Commission. Une procédure pour allouer des fonds au MPF devra être élaborée et présentée lors de la S17	Moyenne
COOPERATION INTERNATIONALE	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHEANCE	PRIORITE
Besoins spécifiques des États en développement				

74 Un fonds spécifique permettant de soutenir l'initiative devrait être mis en place.	<i>Comité permanent sur l'administration et les finances</i>	Partiellement achevé. : Un Fonds de participation aux réunions a été créé par la Résolution 10/05 (cf. 19 et 31) et nécessite des contributions financières. Des fonds additionnels pour le renforcement des capacités ont été fournis en 2012 et proposés pour les budgets 2013 et 2014. Voir aussi para. 11 ci-dessus.	La S16 devra considérer les lignes budgétaires proposées pour le renforcement des capacités.	Haute.
Participation				
76 Un soutien financier est nécessaire, en particulier pour la participation des pays en développement aux activités scientifiques.	<i>Comité permanent sur l'administration et les finances</i>	Partiellement achevé : Un Fonds de participation aux réunions a été créé par la Résolution 10/05. Cette résolution prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux réunions de la CTOI. Le fonds est abondé, dans un premier temps, par des reliquats budgétaires, mais aucun mécanisme de financement à long terme n'a été décidé.	Annuellement pour chaque réunion de la CTOI. Une procédure pour allouer des fonds au MPF devra être élaborée et présentée lors de la S17 par une CPC	Haute
QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHEANCE	PRIORITE
Financement des activités de l'ORGP - Efficacité et coûts				
78 L'Accord portant création de la CTOI ainsi que les règles de gestion devraient être amendés afin d'accroître le contrôle par les membres, comme par le Secrétariat, de l'ensemble des éléments du budget, y compris les coûts de personnel. Cela permettrait d'augmenter la transparence.	<i>Comité permanent sur l'administration et les finances Commission et membres</i>	En suspens. Voir Recommandations 1 et 2.		Haute
81 L'audit financier externe devrait être mis en œuvre aussi vite que possible et se concentrer sur le fait de savoir si la CTOI gère efficacement ses ressources humaines et financières, y compris celles du Secrétariat.	<i>Comité permanent sur l'administration et les finances Commission</i>	En suspens.		